

Nature de l'acte : 1-4

DÉC-2022/110 – Réparation John Deere 300 E

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Vue l'offre reçue,

DÉCIDE :

Article 1 : De procéder à la réparation du tracteur John Deere 300 E par la société Chivot Verts Loisirs sise RN 13 – B.P. 7 - 14980 ROTS pour la somme de 4 278,31 € TTC.

Article 2 : Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 : D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 22 décembre 2022

LE MAIRE


Valérie DESQUESNE